

Objet : Equipements sportifs – Mise à disposition du gymnase de Beaufort – Convention entre le Collège Le Beaufortain de Beaufort, la Communauté d’Agglomération Arlysère et l’Association Albertville Ugine Handball

Le Président de la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Vu les statuts de la Communauté d’Agglomération Arlysère et notamment sa compétence pour la gestion, l’entretien et le fonctionnement d’équipements sportifs d’intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n’excédant pas douze ans,

Considérant la demande du collège Le Beaufortain de Beaufort pour utiliser le gymnase de Beaufort pour la pratique du handball dans le cadre de la mise en place de l’expérimentation du dispositif « 2 heures de sport en plus pour les collégiens »,

Considérant la nécessité de formaliser cette mise à disposition par une convention,

Décide

Article 1 : La Communauté d’Agglomération Arlysère met à disposition le gymnase de Beaufort au collège Le Beaufortain pour les activités de handball organisées par l’association Albertville Ugine Handball, dans le cadre de la mise en place de l’expérimentation du dispositif « 2 heures de sport en plus pour les collégiens ».

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie pour l’année scolaire en cours, à titre gratuit et selon les modalités de la convention jointe en annexe.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 2 février 2023

Le Président

Franck LOMBARD

